

# ENQUÊTE D'IMPACT COVID-19

sur la filière  
du livre  
en Bourgogne-  
Franche-Comté

MAI  
2020

## SOMMAIRE

p.2 // PRÉAMBULE

p.3 // OBJECTIFS, MÉTHODOLOGIE & RÉPONDANTS

p.5 // AUTEUR.TRICES, ILLUSTRATEUR.TRICES,  
TRADUCTEUR.TRICES

p.10 // MAISONS D'ÉDITION

p.17 // LIBRAIRIES



# PRÉAMBULE

## Contexte

Le 16 mars 2020 a marqué le coup d'arrêt de l'ensemble de la filière du livre, aujourd'hui gravement frappée par la crise sanitaire.

À l'échelle nationale, la fermeture complète des librairies durant 2 mois, même si elle fut parfois suivie, à compter de la fin du mois d'avril, de la mise en place de services de commandes et livraison ou retrait, a entraîné une perte de la quasi-totalité de leur chiffre d'affaires.

En cascade, on estime la perte de chiffre d'affaires des maisons d'édition à plus de 80 %.

Distributeurs, diffuseurs et imprimeurs ont de ce fait été lourdement affectés.

Les auteurs quant à eux, privés de ventes de livres et de rencontres rémunérées, connaissent une perte de revenus sans précédent.

**Les professionnels du livre de Bourgogne-Franche-Comté n'ont évidemment pas échappé à cette réalité.**

Certes, plusieurs mesures générales mises en place au niveau national furent et sont applicables au secteur livre, notamment aux entreprises. D'autre part, le Centre national du livre (CNL) a rapidement mis en place un plan d'urgence spécifiquement dédié (gestion par la Société des Gens de Lettres (SGDL) pour les aides dédiées aux auteurs), auquel les structures régionales pour le livre ont pu apporter leur contribution grâce à leur fédération, la Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture), qui siège au Conseil d'administration du CNL.

Compte tenu toutefois du niveau de déflagration sans précédent de la crise sanitaire et de ses effets, ainsi que des critères d'éligibilité relatifs aux dispositifs généraux ou spécifiques, il est clair aujourd'hui que ces derniers seront insuffisants et que de nombreux professionnels ne peuvent y avoir accès.

**Il s'agit par ailleurs de prendre en compte la durabilité des conséquences de la crise, ainsi que sa temporalité**, qui pourrait se décliner en 3 phases :

- **[Court terme]** Le confinement puis la reprise immédiate, de mars à août : mesures d'urgence et début d'analyse de la crise.
- **[Moyen terme]** La « rentrée », de septembre à décembre : haute saison pour le secteur du livre, les 4 derniers mois de l'année concentrent environ 50 % des ventes de livres annuelles. C'est dans un premier temps notamment au cours de cette période cruciale que des dispositifs devront être en mesure d'accompagner, de soutenir et de rendre possible la reprise de l'activité.
- **[Long terme]** Le temps des grandes incertitudes, à compter de janvier 2021.

## L'Agence mobilisée

Après l'instauration et l'organisation du télétravail dès le 16 mars 2020, et outre le suivi et la redéfinition ou réadaptation de ses actions courantes, l'équipe de l'agence est restée mobilisée, en mettant en place divers types d'accompagnement pour les professionnels de Bourgogne-Franche-Comté :

- Mise en ligne sur la page portail de l'agence d'une rubrique rassemblant les mesures prises par l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et toutes les institutions dédiées au livre ; mise à jour régulières.

- Diffusion d'informations et valorisation des initiatives régionales prises par les professionnels du livre et de la lecture *via* la lettre électronique et autres supports de communication.
- Réunions et contacts réguliers avec les autres structures régionales pour le livre grâce à la Fill, pour un partage au sein du réseau d'interrogations, de pratiques et de pré-diagnostic ou hypothèses (dans ce cadre, par exemple, un outil de suivi de trésorerie à destination des entreprises de librairie a été conçu et mis en partage).
- Mise en ligne et diffusion le 25 mars d'une enquête d'impact sur la filière, objet de cette synthèse et pour laquelle nous remercions très chaleureusement les professionnels répondants.

Au-delà de ces premières actions, la Région et la DRAC de Bourgogne-Franche-Comté pourront s'appuyer sur l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté pour l'identification puis la mise en œuvre des mesures qu'ils pourront prendre.

# OBJECTIFS, MÉTHODOLOGIE & RÉPONDANTS

## Objectifs & Méthodologie de l'enquête d'impact

Constituée de 19 questions succinctes, cette enquête d'impact souhaite rendre compte d'un premier état, certes encore provisoire et incomplet, des situations individuelles des professionnels du livre face à la crise sanitaire.

Ce premier diagnostic « à chaud », issu des données récoltées et présentées ici, vise à « **outiller** » les collectivités et institutions publiques territoriales (DRAC et Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté notamment) dans leur réflexion sur l'adaptation de leurs interventions en faveur de la filière livre en région.

Les résultats seront également partagés avec les structures régionales pour le livre des autres régions. L'ensemble sera coordonné par la Fill, afin d'élaborer une note nationale à destination du ministère de la Culture, de Régions de France et des adhérents de la fédération.

Initiée par Mobilis, structure régionale pour le livre des Pays de la Loire, puis versée au sein de la Fill, cette enquête d'impact interprofessionnelle a été lancée par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté entre le 25 mars et le 30 avril 2020.

Sa diffusion a été menée *via* différents canaux : page portail en ligne de l'agence, lettre d'information électronique, réseaux sociaux, envois courriel ciblés, relances téléphoniques.

# Nombre & Profils

## des répondants

Lors de sa clôture fin avril, l'enquête comptait **126 réponses**.

Initialement adressée aux professionnels de l'ensemble de la filière, cette enquête s'est rapidement avérée inadaptée aux bibliothèques et manifestations littéraires, comme l'a démontré le très faible taux de réponses de leurs agents ou responsables :

> **Bibliothèques** : caractère généraliste du questionnaire inadapté au fonctionnement de services culturels de collectivités territoriales, ainsi qu'au statut de service publique des bibliothèques.

> **Manifestations littéraires** : parmi les 75 recensées en Bourgogne-Franche-Comté, **plus d'une vingtaine ont été annulées** entre mars et juin 2020.

La très grande majorité d'entre elles est portée soit par des associations et leurs bénévoles, soit par des collectivités, et ne génère pas de recettes propres : l'enjeu est donc faible, voire inexistant, en termes d'emploi, comme en termes de chiffre d'affaires.

Toutefois, **ces annulations ont eu une forte incidence sur les librairies et maisons d'édition qui, le cas échéant, y participent** (pour certaines librairies, la perte de CA se chiffre en dizaines de milliers d'euros). De même sur les auteurs qui auraient dû y mener des interventions rémunérées.

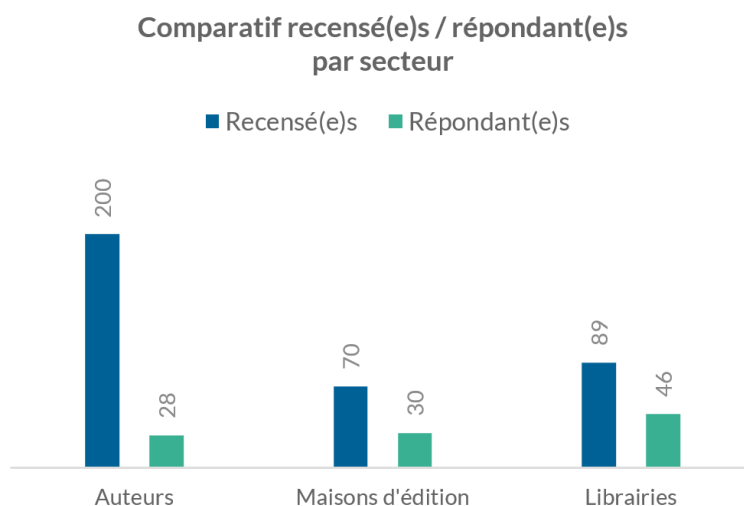
**Parallèlement à l'étude d'impact, l'agence a donc mené une enquête téléphonique auprès des organisateurs de 20 manifestations dont l'annulation avait été identifiée entre mars et début mai. 14 organisateurs ont pu y répondre. Les incidences en termes de chiffre d'affaires habituellement réalisés par les libraires et les éditeurs ont ainsi pu être versées aux études d'impact sectorielles.**

Outre les quelques réponses de bibliothèques ou manifestations littéraires, non exploitables, il est apparu que certains répondants issus d'autres professions n'étaient pas implantés dans la région (une confusion due à la large diffusion de l'enquête ainsi qu'au grand nombre de sollicitations du même type diffusées durant la période de confinement) ou que plusieurs professionnels avaient répondu deux fois.

**22 réponses ont ainsi dû être écartées de l'analyse, portant à 104 le nombre total de réponses exploitables, et concernant uniquement les auteurs, éditeurs et libraires.**

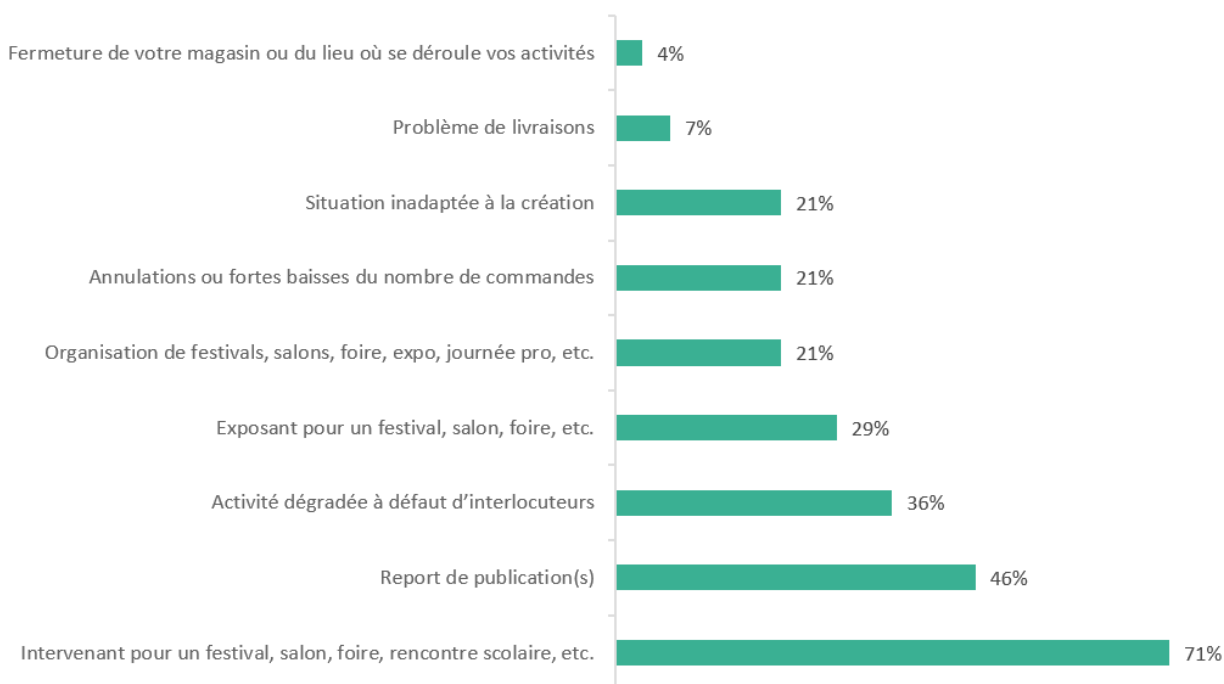
En Bourgogne-Franche-Comté, on recense, pour ces 3 secteurs, 359 professionnels ou structures.

**Tous secteurs confondus, le taux de réponse à l'étude de l'agence s'élève donc à 29 %**





# Activités touchées



## Verbatim (extraits)

« Mon 2<sup>ème</sup> roman est sorti 10 jours avant le confinement. Tout le travail mis en route avec l'attachée de presse et la responsable des relations libraires est suspendu. Une lecture prévue en Allemagne est reportée, ainsi qu'une soirée de présentation en librairie. »

« Il s'agit surtout de savoir si nous continuerons à faire comme avant, à publier des dizaines de milliers de livres par an dont une part significative finit au pilon, si les éditeurs continueront à publier autant de choses qui ne présentent plus d'intérêt par rapport à la situation créée par la pandémie, etc. [...] Était-ce la bonne solution que de fermer les librairies, prétendument pour protéger les acheteurs alors que les supermarchés restaient ouverts et qu'il aurait été possible de trouver des parades sanitaires, pour ne pas laisser le champ libre à Amazon, la FNAC et autres pourvoyeurs de lecture numérique ? Et d'offrir autant de livres en téléchargement gratuit, indiquant par-là que la culture ne vaut rien car, dans le même temps, ni Nike, ni Samsung, ni Apple ne se sont mis à offrir leurs produits ? [...] C'est à mon avis le rôle de la SGDL, des SRL, des DRAC et autres organismes culturels étatiques de susciter le débat, de l'organiser, et de prendre position pour l'après : tout continuera comme avant ? Business as usual ? Ou sinon, dans quel sens imaginons-nous aller ? »

« Impossible de travailler une semaine sur deux car seule avec deux enfants. Plusieurs rencontres et salons annulés pour une perte de plus de 2 600 € de revenus, un album sélectionné au prix des Incorruptibles cette année annulé également avec toutes les retombées économiques de la sélection à un tel prix. Plus aucune nouvelle commande après le 30 avril du fait du report des parutions. »

« Les compagnies et collectivités avec lesquelles plusieurs projets d'écriture et/ou de rencontres étaient en cours ne savent pas si elles pourront donner suite. »

« Confinée avec deux enfants et mon mari. Arrivons tout de même à travailler à mi-temps. Une quinzaine d'interventions annulées pour le moment. Certaines rémunérées et quand ce n'est pas le cas, c'est de mon fait - en soutien aux manifestations concernées. »

« Tous mes salons du livre et mes rencontres scolaires prévus depuis mi-mars ont été annulés, la publication de mes prochains livres est repoussée, les librairies sont fermées, mes maisons d'édition sont pour beaucoup à l'arrêt, ce qui fait que ma situation financière pour la fin de l'année 2020 s'annonce dramatique. De plus, je n'ai pu bénéficier ni de l'aide de l'État (fonds d'urgence), ni de celle du CNL, parce que les DA de mes ventes 2019 m'ont été versés en avance en mars, puis en avril et ne me permettent donc pas de remplir les conditions pour pouvoir bénéficier de ces aides. »

# Revenus & Activité

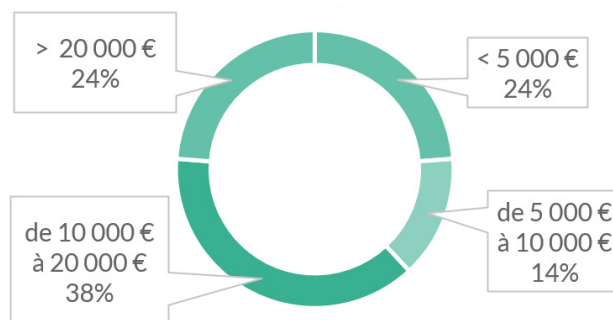
## Revenu annuel moyen : 17 500 €

(14 375 € en ne prenant pas en compte le plus haut revenu, exceptionnel)

21 répondants, soit 75 % des répondants.

Fourchette : de 500 € à 80 000 €

Revenu moyen annuel	Nombre	%
> 20 000 €	5	24 %
De 10 000 € à 20 000 €	8	38 %
De 5 000 € à 10 000 €	3	14 %
< 5 000 €	5	24 %



## Baisse moyenne de revenu mars 2020 / mars 2019 : 52 % (estimation)

10 répondants, soit 36 % des répondants.

Revenu annuel moyen des 10 répondants : 15 850 €

Revenu lissé sur 12 mois : 1 320 €

Baisse moyenne mars 2020 par projection : 687 €

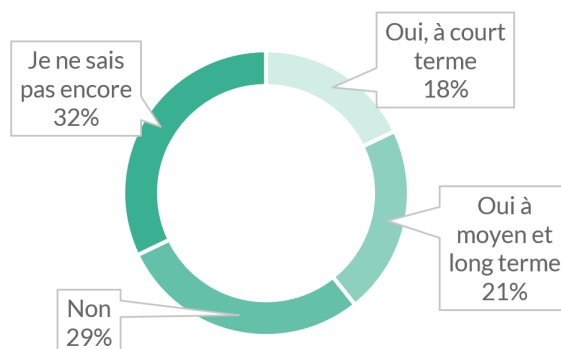


### Verbatim (extraits)

« Impossible de comparer puisque les éditeurs paient avec plusieurs mois de décalage et que les revenus des artistes-auteurs sont extrêmement variables selon les mois et les règlements des différentes factures et droits d'auteur. »

## Cette situation met-elle en danger la pérennité de votre activité ?

	Nombre	%
Oui, à court terme	5	18 %
Oui à moyen et long terme	6	21 %
Non	8	29 %
Je ne sais pas encore	9	32 %



## Le cas échéant, quelle offre alternative avez-vous pu ou souhaiteriez-vous proposer (en partenariat ou non avec un autre acteur) ?



### Verbatim (extraits)

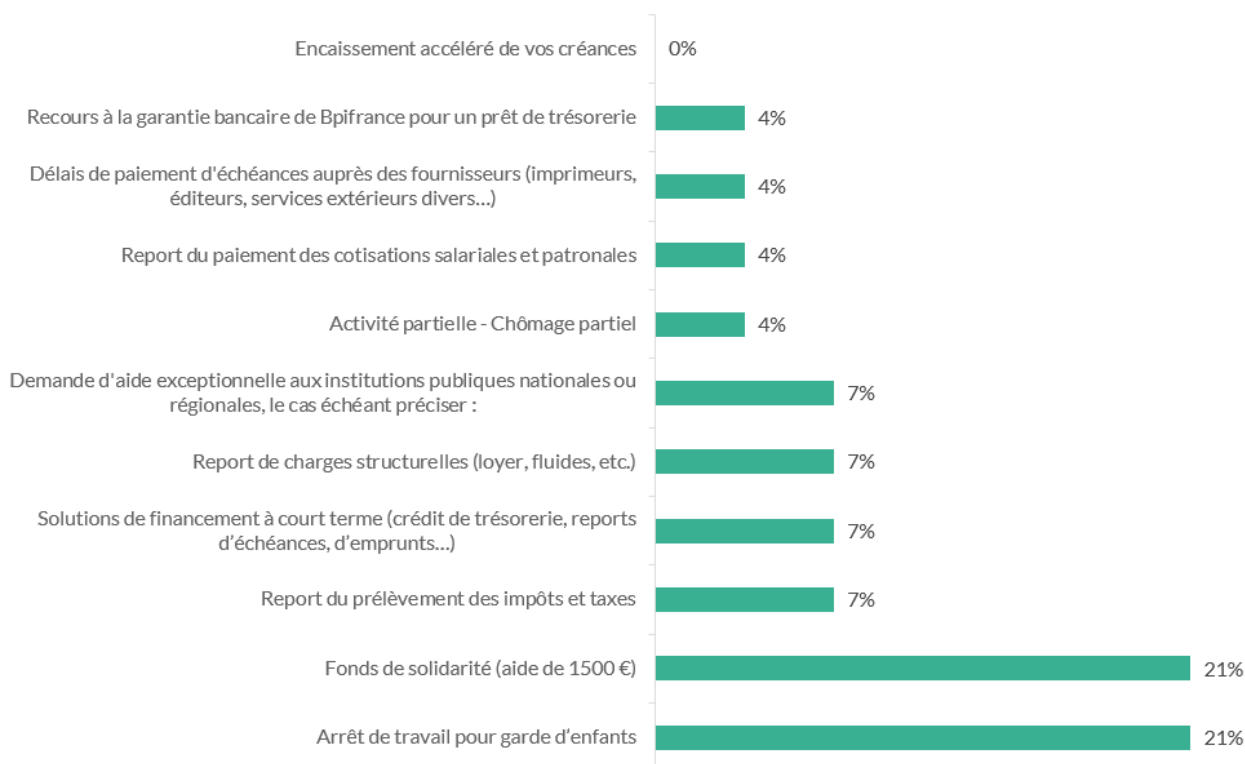
« Ateliers d'écriture et workshop via Internet. »

« J'ai mis en place avec certains organisateurs de manifestations des rencontres en visioconférence ou des commandes de textes. »

« Animation d'une chronique littéraire pour une radio locale. »

## Mobilisation des dispositifs en cours & Mesures souhaitées

### Dispositifs en cours sollicités (pas d'information sur l'obtention à ce jour)



**Seuls 25 % des répondants déclarent s'être rapprochés d'une structure ou institution** pour une aide ou un accompagnement : Société des Gens de Lettres (SGDL), Centre national du livre (CNL), Ligue des auteurs professionnels, La Charte, DRAC BFC, Association pour la Diffusion des Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP), Agence Livre & Lecture.

18 % des répondants ne savaient pas qui contacter au moment de l'enquête.



## Quelle(s) mesure(s) non listée(s) ici ou non proposée(s) par les pouvoirs publics serai(en)t utile(s) à votre activité ?

- Aide aux auteurs pour compenser les méventes 2020.
- Aide systématique de 1 500 € pour les auteurs dont l'écriture est l'activité principale, et sans justificatif de revenus.
- Allègement, voire annulation des cotisations sociales 2020.
- Paiement des prestations prévues durant le confinement malgré leur annulation.
- Multiplication des activités publiques autour du livre.
- Élargissement des heures d'ouverture des librairies à compter de la fin du confinement.

## RECOMMANDATIONS OU SUGGESTIONS

Si, aujourd'hui encore, la visibilité reste partielle, voire faible, sur l'incidence réelle de la crise sanitaire sur l'activité des auteurs, puisque, notamment, ses conséquences en seront durables (exemple : impact 2021 sur les redevances de compte des méventes 2020), **quelques premières pistes peuvent être suggérées à ce stade :**

- Rémunération de toutes les interventions annulées.
- Incitation et soutien à la multiplication des interventions (rencontres ateliers, lectures, etc.) sur le territoire régional, en lien avec tous types de diffuseurs (réseaux de lecture publique, établissements scolaires, librairies, manifestations littéraires, structures sociales ou de santé, etc.) afin de générer des revenus accessoires.
- Mise en place d'une aide compensatoire évaluée au cas par cas sur la base d'une longue période de référence (3 ans ?) compte tenu de l'irrégularité des revenus des auteurs d'une année (voire d'un mois) sur l'autre.
- Renforcement de l'enveloppe dédiée aux bourses de création (dispositif Région) pour un plus grand nombre de lauréats.
- Renforcement des appels à projets en matière d'éducation artistique et culturelle avec fléchage vers les auteurs.
- Recrutement au sein de l'agence d'un(e) chargé(e) de mission dont le poste serait en bonne partie dédié à l'accompagnement des auteurs (conseil et orientation sur les aides, les aspects administratifs, juridiques, fiscaux et sociaux). Cette mission, aujourd'hui partagée entre la directrice et la cheffe de projet Petites Fugues, n'est aujourd'hui pas suffisamment couverte faute de temps ; un constat établi dès la fin de l'année 2018.

# MAISONS D'ÉDITION

## DONNÉES CLÉS

**70 MAISONS D'ÉDITION** et structures éditoriales recensées

en Bourgogne-Franche-Comté

**CA (estimation) : 30 000 000 €\***

**EMPLOI (estimation) : 120 ETP**

Pour la plupart, ce sont des maisons au chiffre d'affaires très modeste, animées par des personnalités qui défendent un projet artistique et littéraire et renoncent, le plus souvent, sinon à toute rémunération, du moins à une juste rétribution de leur activité.

Contrairement à beaucoup d'idées reçues, très peu d'éditeurs indépendants de Bourgogne-Franche-Comté sont des éditeurs régionalistes (à peine 10 % d'entre eux). Le plus souvent, les éditeurs investissent des niches et se caractérisent par leur capacité d'innovation et leur volonté de donner vie à des projets originaux.

Une quinzaine de ces maisons présente une solide structuration : un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €, des équipes salariées, un rythme de publication soutenu. 5 structures relèvent de l'édition dite publique ou semi-publique.

\* 1 éditeur implanté en Saône-et-Loire concentre 50 % du CA total

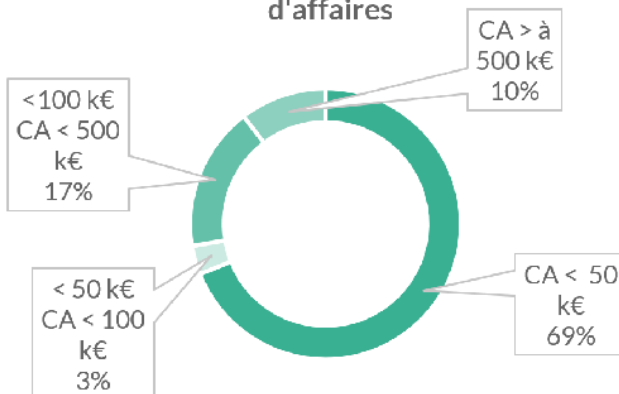
## Nombre & Profils

### des répondants

30 éditeurs ont répondu à l'enquête, soit **43 % des éditeurs recensés en Bourgogne-Franche-Comté**.  
1 éditeur n'a pas communiqué son chiffre d'affaires.

	Nombre	%
CA > à 500 k€	3	10 %
< 100 k€ CA < 500 k€	5	17 %
< 50 k€ CA < 100 k€	1	3 %
CA < 50 k€	20	69 %
Ensemble	29	100 %

Répondants par catégorie de chiffre d'affaires



## Statut juridique

	Association loi 1901	Auto-entrepreneur	Entreprise individuelle	Établissement public	SA - SARL - EURL	Ensemble
Nombre	10	1	1	1	17	30
%	33 %	3 %	3 %	3 %	57 %	100 %

**1 tiers** des maisons d'édition ayant répondu sont des associations.

## Chiffre d'affaires du dernier exercice clos

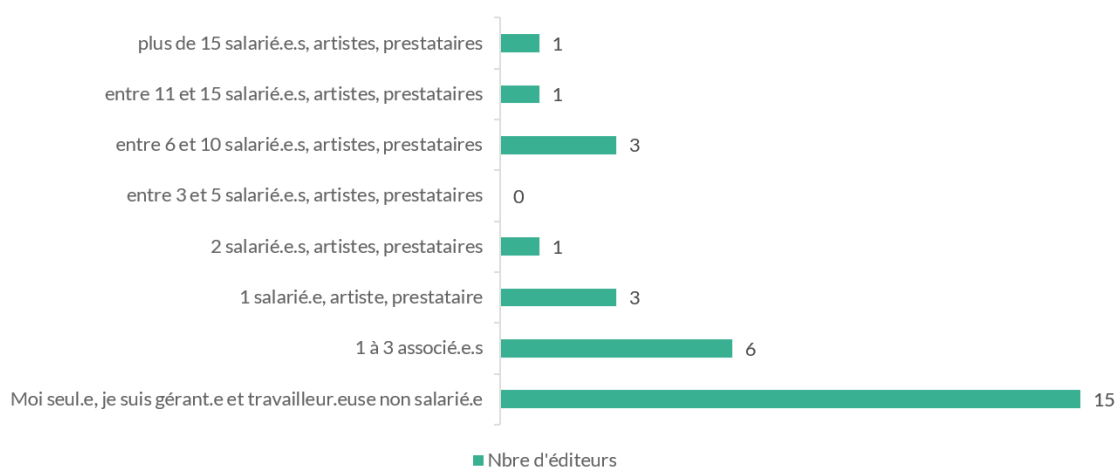
	Nombre d'éditeurs	CA total	CA moyen	CA médian
CA > à 500 k€	3	16 250 000 €	5 416 667 €	700 000 €
<100 k€ CA < 500 k€	5	1 273 461 €	254 692 €	293 520 €
< 50 k€ CA < 100 k€	1	70 000 €	70 000 €	-
CA < 50 k€	20	369 637 €	18 482 €	13 000 €
Ensemble	29	17 963 098 €	619 417 €	30 000 €

Les 29 éditeurs ayant communiqué leur chiffre réalisent un **CA total de 17 963 098 €**.

Il faut noter la présence, dans ce panel, de l'entreprise d'édition la plus importante de la région, qui réalise à elle seule 83 % de ce CA total.

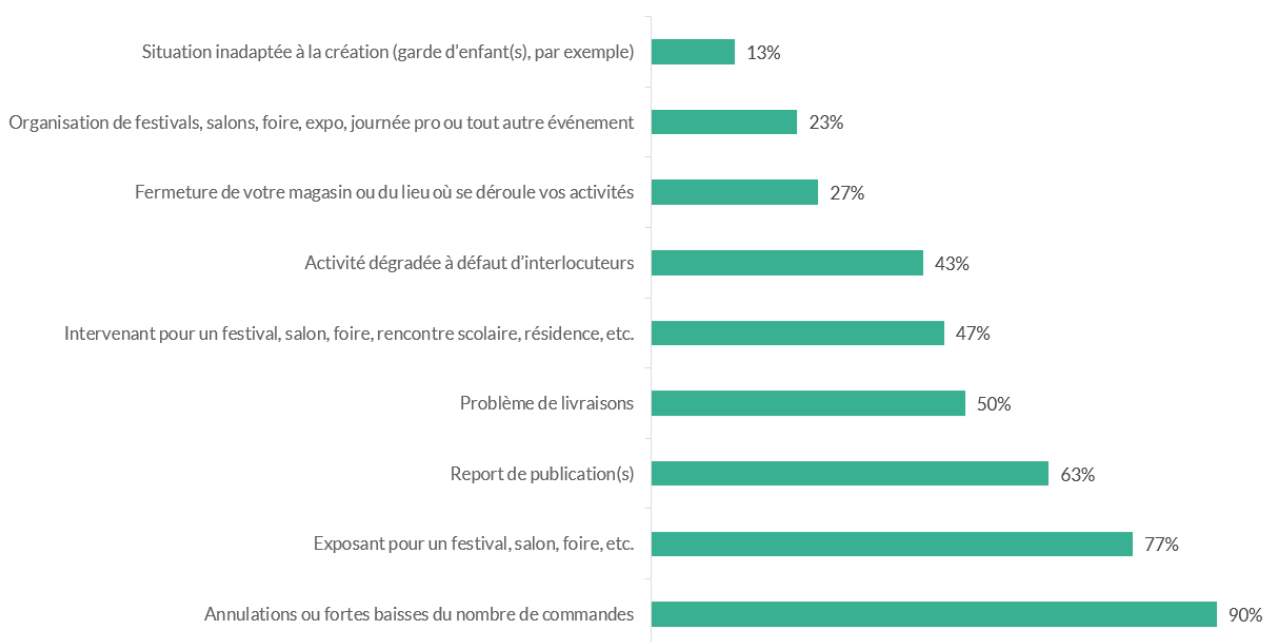
Le CA médian, plus significatif que le CA moyen, se situe à **30 000 €**.

## Effectifs concernés par la situation



Les effectifs peuvent être estimés à **89 personnes**.

# Activités touchées



La fermeture des librairies et les problèmes de livraison ont eu un impact immédiat sur le niveau des commandes.

Le printemps est également une saison haute pour les salons, qu'ils soient régionaux (cf. synthèse « librairies ») ou nationaux, et auxquels participent de nombreux éditeurs.

Pour certains d'entre eux, la vente directe sur ces salons peut représenter une part importante du chiffre d'affaires annuel, de 20 % à 50 %. Pour ces mêmes éditeurs, les programmes de parutions peuvent être conçus selon le calendrier de ces salons.



## Verbatim (extraits)

« Toutes les manifestations littéraires sont annulées et les commandes ont cessé. La situation de ma maison d'édition est catastrophique car la crise arrive à un moment où j'ai fait de gros frais (des droits d'auteurs importants, mais surtout la création d'une nouvelle collection qui a entraîné des factures conséquentes en impression et achats divers) : il y a donc un gros « trou » dans ma comptabilité. Or, en général, les frais étaient absorbés dès les mois de printemps - et surtout en mai et juin - grâce aux divers salons qui reprennent alors. Ce ne sera pas le cas cette année, c'est évident, et ce trou ne sera donc pas comblé. »

« En début d'activité, nos parutions sont primordiales pour la vente. L'activité de nos points de vente majeurs (librairies) est suspendue, les responsables de nos autres points de vente (grandes surfaces) sont mobilisés à d'autres tâches. La sortie de nos livres en cette période est vaine, malgré nos quelques ventes sur Internet. En parallèle, nous sommes deux en télétravail dans notre foyer avec l'impossibilité d'arrêt pour garde d'enfant (le télétravail étant jugé possible), ce qui ralentit le changement complet de stratégie. »

« Baisse des commandes d'ouvrages liée à la fermeture des libraires et établissements, nos premiers clients (éditeur scolaire). Ouverture gratuite de nos ressources numériques éducatives (bonne visibilité mais pas de commercialisation possible). Les seules ventes restent les e-books et quelques livres papier aux seuls particuliers. Pas de remise en cause du planning d'édition mais disponibilité des auteurs et chargés d'édition variable selon la situation de chacun. Globalement, prise de retard sur les parutions. »



## Verbatim (extraits)

« Beaucoup d'ouvrages prévus sur les 6 premiers mois de l'année, en particulier un beau-livre, certes soutenu par la Région, mais qui devait être lancé pour mars 2020 durant le salon et qui ne trouve pas ses lecteurs alors qu'aucun de mes fournisseurs n'a repoussé une échéance de paiement... De très forts encours d'exploitation mais aucun CA. Lancement de plusieurs livres prévus durant le salon du livre de Paris : totalité des factures des ouvrages pratiquement acquittées (graphisme, imprimeur, relecture, traduction). On ne sait pas aujourd'hui quand nous pourrions les faire paraître mais notre diffuseur reste pessimiste : il nous propose un office pour certaines de nos nouveautés prévues normalement en 2020 en... mars 2021 ! Le besoin en fond de roulement explose, nous n'avons plus aucune trésorerie et les perspectives pour la reconstituer sont à peu près nulles. »

« Plusieurs salons et rencontres ont été annulés. La poste fonctionne de manière erratique et les librairies sont fermées. Dans ces conditions, le chiffre d'affaire de mars est en recul de 70 % et celui d'avril (à la date du 21) de 95 %. Des livres vont néanmoins paraître en mai-juin mais sans garantie aucune qu'ils trouveront des lecteurs. Ma structure puise donc dans ses réserves pour maintenir une activité. Quand elles seront épuisées, la maison d'édition se mettra en sommeil. »

## Baisse moyenne de chiffre d'affaires CA mars 2020 / mars 2019 (estimation 19 répondants) : 66 %

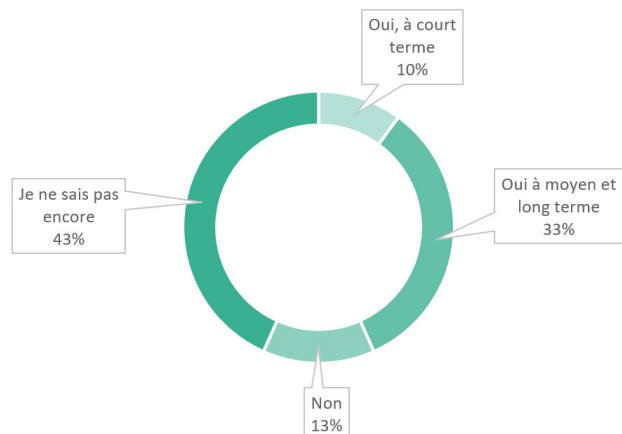
19 éditeurs sur les 30 répondants ont été en mesure d'estimer la baisse de leur CA en %, la plupart précisant qu'il était encore trop tôt pour faire un état des pertes générées par la situation actuelle. Contrairement aux données qui ont pu être projetées pour les librairies, il n'est pas possible de chiffrer cette baisse en € pour les éditeurs.

## Cette situation met-elle en danger la pérennité de votre activité ?

**43 % des éditeurs** répondants considèrent que la situation met en danger la pérennité de leur activité à plus ou moins long terme. Ils sont autant à dire qu'il est encore trop tôt pour le savoir.

**Seuls 4 éditeurs** estiment qu'ils ne s'exposent pas à un tel danger.

	Nombre	%
Oui, à court terme	3	10 %
Oui, à moyen et long terme	10	33 %
Non	4	13 %
Je ne sais pas encore	13	43 %





## Verbatim (extraits)

« Il y a fort à parier que cette année va être catastrophique sur le plan financier. Au mieux, je pourrai surseoir aux publications prévues pour la fin de l'année (le prochain livre devant sortir en juin est déjà chez l'imprimeur, ainsi que trois livrets de la nouvelle collection, pour eux donc, la sortie se fera). Tout cela est plus que préoccupant. »

« La trésorerie et les mots nous manquent en ce moment. Navré. Cela va être extrêmement compliqué pour les petits indés comme pour les librairies : les grands éditeurs vont s'ingénier à capter le peu de trésorerie qu'il restera en librairie après le confinement, et l'édition indé servira de variable d'ajustement. »

« C'est dans les deux mois à venir que le problème se fera sentir de manière significative, car ce sont les mois où les salons sont les plus « porteurs » et permettent d'éponger les frais. Pour l'instant, le chiffre des ventes, s'il est en baisse, ne l'est pas de façon significative. La baisse vient surtout de l'augmentation des frais engagés (- 150 € de ventes et -2 000 € de frais). »

« La nature bénévole de mon activité n'entraîne aucun risque personnel (salaire) et il n'y a aucun engagement financier important à honorer, donc pas de risque de déficit à moyen terme. Mais en l'absence de reprise d'une activité à peu près normale, ma structure ne pourra pas continuer à publier de nouveaux livres. »

« Ma structure étant très petite et en redémarrage, je n'ai pas de difficulté de paiement de charges, et les projets en cours n'ont pas d'urgence. Je suis donc épargnée, mais tout à fait solidaire et bien consciente de ce que cela peut représenter pour certains confrères. »

## Combien de personnes seraient directement concernées par une possible perte d'emploi ?

**16 personnes** pourraient être directement concernées par une possible perte d'emploi.

Outre leur situation personnelle ou la situation de leurs équipes salariées, plusieurs éditeurs évoquent également les conséquences d'une baisse d'activité pour les auteurs qu'ils publient et qu'ils considèrent parfois comme de véritables collaborateurs ; mais également les conséquences pour tout un réseau de prestataires extérieurs : graphistes / maquettistes, imprimeurs, diffuseurs, etc.

## Quelle offre alternative avez-vous pu ou souhaiteriez-vous proposer ?

La grande majorité des éditeurs répondants ne proposent pas leurs ouvrages au format numérique. Ainsi, le report possible de ventes de livres imprimés vers des livres numériques n'a concerné que 5 des 30 maisons d'édition répondantes.

La vente directe aux particuliers par correspondance a constitué la meilleure alternative malgré les problèmes de livraison, même si elle n'a pas compensé la chute de l'activité générée par les ventes en librairie et sur les salons.

1 éditeur rencontrant d'importants problèmes de trésorerie a lancé un appel à soutien auprès du grand public.



## Verbatim (extraits)

« La situation sanitaire ne sera probablement pas résolue à court terme, le virus devant continuer à circuler un certain temps, même en de moindres proportions. La majorité des salons de l'année sera donc soit supprimée, soit je n'y participerai pas en raison des risques, les livres étant par définition des objets favorisant la contamination puisque touchés par les visiteurs. J'envisage donc de développer plus particulièrement les ventes directes par mailing postal et informatique. »

« Que celles et ceux qui ont la tâche de soutenir la filière du livre mettent le paquet pour soutenir les petits éditeurs, en particulier en organisant le maximum d'événements localement et régionalement. Que les librairies indépendantes coopèrent fortement avec les petits éditeurs. Et que personne ne fasse trainer des paiements ! »

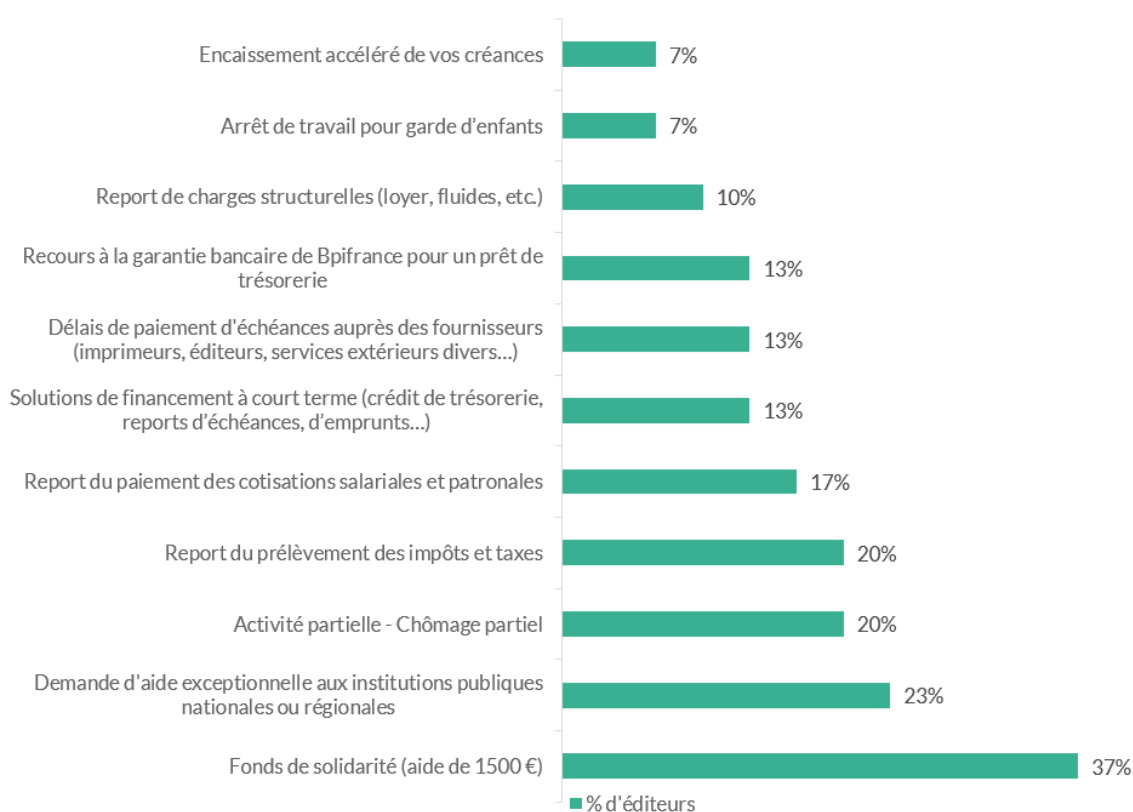
# Mobilisation des dispositifs en cours

## & Mesures souhaitées

### Vous êtes-vous rapproché d'une structure ou institution pour une aide ou un accompagnement ?

63 % des éditeurs n'avaient pas cherché à se rapprocher d'une structure ou d'une institution pour une aide ou un accompagnement au moment de l'enquête. Pour plusieurs d'entre eux, la raison est qu'ils ne savent pas qui contacter. Pour ceux qui l'ont fait, sont mentionnés : les banques, une Chambre de commerce et d'industrie, le Centre national du livre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Agence Livre & Lecture.

### Mobilisation des dispositifs en cours (*pas d'information sur l'obtention à ce jour*)



Fonds de solidarité national :

**11 éditeurs (37 %) l'ont sollicité au moment de l'enquête.**

D'une manière générale, les dispositifs en cours, peut-être peu adaptés au profil d'une partie des répondants, étaient encore peu mobilisés au moment de l'enquête.

## Quelle(s) mesure(s) non listée(s) ici ou non proposée(s) par les pouvoirs publics serai(en)t utile(s) à votre activité ?

- Subvention à toutes les bibliothèques de Bourgogne-Franche-Comté pour acheter un (ou deux, ou trois) exemplaire(s) des titres parus en 2020 de tous les éditeurs de la région.
- Décision plus rapide et réponse à nos demandes d'aide à l'édition à la Région BFC.
- La réouverture progressive des librairies, de leurs sites de vente par correspondance et des bibliothèques.
- Exonérations de charges ou subvention permettant de couvrir les charges d'exploitation reportées (type loyer).
- Réduire les frais postaux sur les livres afin de permettre nos envois aux libraires ou aux particuliers pour les ventes en ligne.
- La franchise postale pour l'envoi des livres.
- Bénéficier d'une aide du CNL.

## RECOMMANDATIONS OU SUGGESTIONS

Si, aujourd'hui encore, la visibilité reste partielle, voire faible, sur l'incidence réelle de la crise sanitaire sur l'activité des maisons d'édition, **quelques premières pistes peuvent être suggérées à ce stade :**

- Renforcement de l'enveloppe dédiée à l'aide à la publication et à la traduction (dispositif Région), avec un abaissement du seuil des dépenses subventionnables (3 000 € HT actuellement) et/ou une augmentation du montant de la subvention (plafonné à 5 000 € HT actuellement) et/ou une majoration du taux d'intervention (50 % du coût de fabrication actuellement).
- Création d'un dispositif d'aide à la mobilité sur des salons nationaux et internationaux d'une part, d'aide à la diffusion d'autre part.
- Plus largement, mise en place d'un dispositif d'aide d'urgence permettant d'intervenir avec souplesse en fonctionnement comme en investissement.
- Appui à l'instauration par le législateur d'un tarif postal « livres et brochures ».



# LIBRAIRIES

## DONNÉES CLÉS

**89 LIBRAIRIES** recensées en Bourgogne-Franche-Comté.

Librairies indépendantes et maisons de presse réalisant au moins 35 % de leur chiffre d'affaires (CA) avec la vente de livre neuf.

**CA 2019 de 72 librairies** pour lesquelles le chiffre d'affaires est connu ou peut être précisément estimé : **46 265 176 € (CA moyen 642 572 €)**

**CA 2019 des 89 librairies par projection : 50 670 741 € (CA moyen 569 334 €)**

**EMPLOI : 300 ETP environ**

L'implantation, la taille et la typologie de ces librairies reflètent la morphologie physique et humaine de ce vaste territoire peu densément peuplé et qui ne comprend que trois unités urbaines de plus de 100 000 habitants.

25 % des points de vente sont situés dans des communes de moins de 5 000 habitants ; 53 % réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 €. On trouve une part importante de librairies généralistes et de librairies-papeteries et peu de fonds spécialisés.

Malgré leur taille modeste, ces librairies montrent une belle vitalité.

La faible part de grandes librairies a permis le développement de librairies intermédiaires dynamiques.

Le **CA moyen (569 334 €)** se situe en-dessous des normes constatées au niveau national. Le **CA médian est de 350 000 €**.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 23 librairies étaient labellisées LiR (Librairies indépendantes de Référence).**

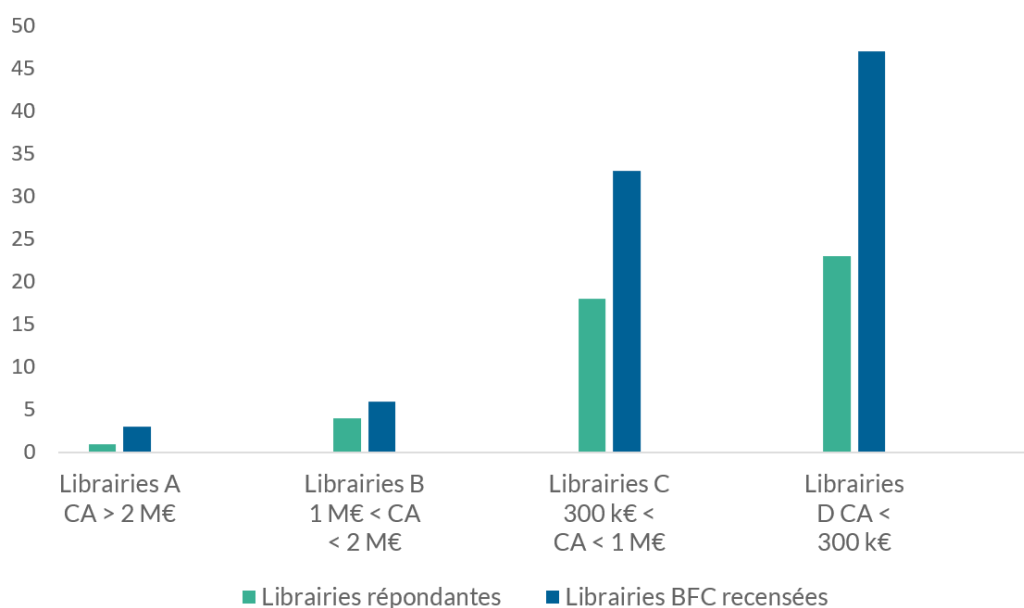
Catégorie	Librairies BFC CA connu	CA total	CA moyen	Librairies BFC recensées	Part	Projection	CA moyen
Librairies A CA > 2 M€	3	12 566 870 €	4 188 957 €	3	100 %	12 566 870 €	4 188 957 €
Librairies B 1 M€ < CA < 2 M€	6	9 224 507 €	1 537 418 €	6	100 %	9 224 507 €	1 537 418 €
Librairies C 300 k€ < CA < 1 M€	30	18 434 538 €	614 485 €	33	91 %	20 277 992 €	614 485 €
Librairies D CA < 300 k€	33	6 039 261 €	183 008 €	47	70 %	8 601 372 €	183 008 €
TOTAL	72	46 265 176 €	642 572 €	89	81 %	50 670 741 €	569 334 €

# Nombre & Profils

## des répondants

	Librairies répondantes	%	Librairies BFC recensées	%	Part des librairies répondantes / Librairies recensées
Librairies A CA > 2 M€	1	2 %	3	3 %	33 %
Librairies B 1 M€ < CA < 2 M€	4	9 %	6	7 %	67 %
Librairies C 300 k€ < CA < 1 M€	18	39 %	33	37 %	55 %
Librairies D CA < 300 k€	23	50 %	47	53 %	49 %
Ensemble	46	100 %	89	100 %	52 %

Part des librairies répondantes / librairies recensées



46 librairies ont répondu à l'enquête, soit **52 % des librairies recensées en Bourgogne-Franche-Comté**

## Statut juridique

	EIRL	EI	SA -SARL - EURL	SAS	SASU	Ensemble
Nombre	1	3	38	3	1	46
%	2 %	7 %	83 %	7 %	2 %	100 %

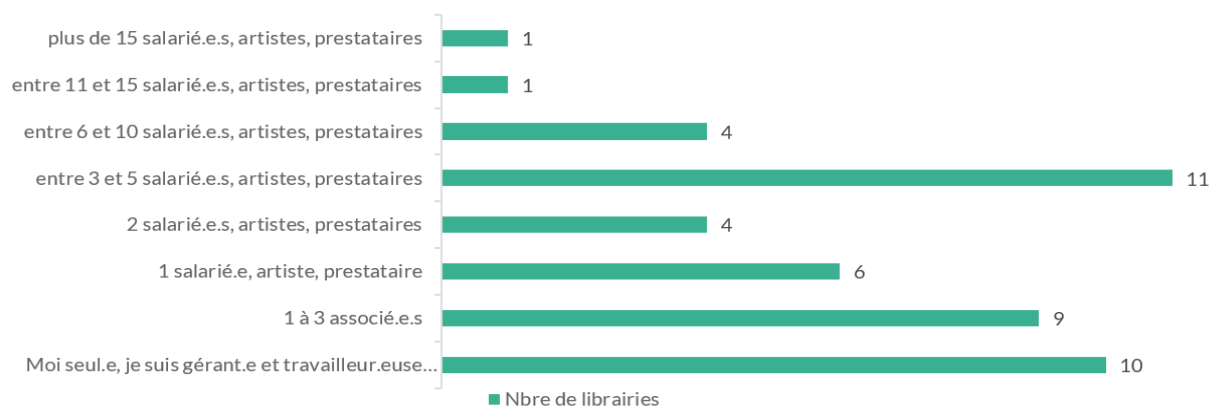
## Chiffre d'affaires du dernier exercice clos

	Nombre de librairies	CA total	CA moyen
Librairies A	1	4 000 000 €	4 000 000 €
Librairies B	4	6 670 000 €	1 667 500 €
Librairies C	18	10 823 000 €	601 278 €
Librairies D	22	4 083 614 €	185 619 €
Ensemble	45	25 576 614 €	568 369 €

1 librairie, créée à l'automne 2019, ne dispose pas de CA annuel.

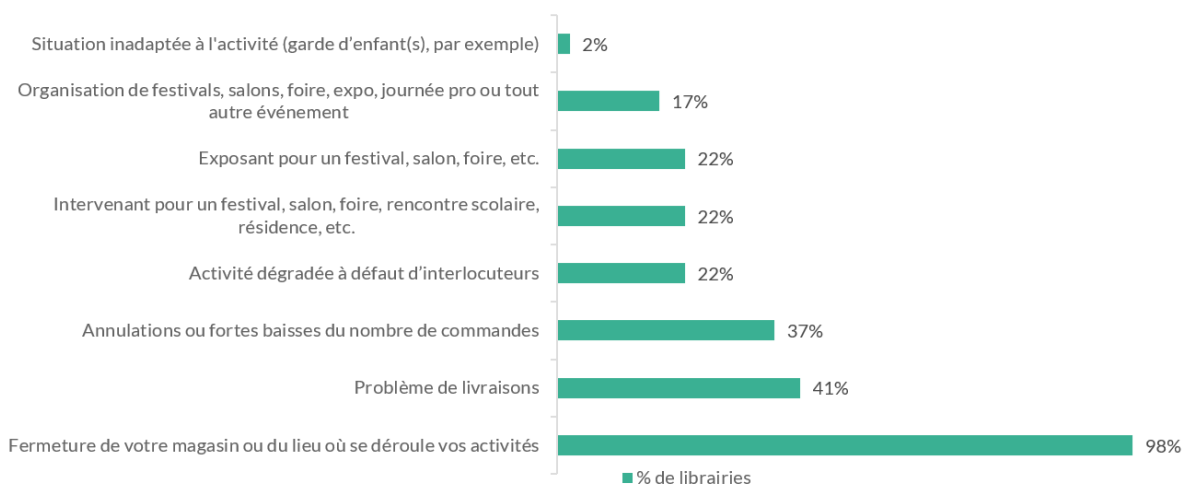
Le CA moyen (**568 369 €**) et le CA médian (**330 000 €**) des répondants à l'enquête sont cohérents par rapport à ceux projetés pour l'ensemble des librairies de la région.

## Effectifs concernés par la situation



Les effectifs peuvent être estimés à **152 personnes**.

# Activités touchées



**1 librairie de catégorie D**, vendant également de la presse, a pu maintenir l'ouverture de son magasin, les marchands de presse ne faisant pas partie des commerces visés par l'interdiction d'accueil du public.

Outre l'activité en magasin, c'est aussi l'activité générée par les ventes « extérieures » qui s'est arrêtée. Tout au long de l'année en effet, les librairies participent à (ou organisent) de nombreux événements extérieurs, salons, festivals, etc. Plus d'une vingtaine de manifestations autour du livre et de la lecture qui devaient se tenir dans la région entre mars et juin ont été annulées, parmi lesquelles, pour exemples :

- Aux quatre coins du mots (La Charité-sur-Loire),
- Salon du polar (Sens),
- Salon du livre jeunesse (Chalon-sur-Saône),
- Clameur(s) (Dijon),
- Fête du livre (Autun),
- Au fil des mots (Baume-les-Dames),
- Festival des littératures policières noires et sociales (Besançon),
- Dé-lire en Revermont (Poligny et Arbois).



## Verbatim (extraits)

« Au-delà de la fermeture actuelle de la librairie, c'est la saison touristique qui s'annonce entièrement compromise et dont dépend une part de notre chiffre d'affaires des prochains mois. »

« Fermeture totale de nos 2 points de vente et annulation de 2 salons du livre dont nous sommes les organisateurs. »

« Aujourd'hui je passe ma 1<sup>ère</sup> commande depuis 1 mois. La plateforme Prisme est fermée. Outre les difficultés à avoir des réponses claires de nos fournisseurs, certains sont fermés, d'autres à moitié ou encore pas du tout. Le suivi des colis va être une vraie problématique, nous ne pouvons savoir quand nous serons livrés et ceci peut entraîner encore d'autres soucis ! Sinon il ne semble pas nécessaire d'évoquer la fermeture du magasin qui est le propre de toutes les librairies. Par contre il est difficilement compréhensible que certains distributeurs soient fermés alors que la vente en ligne est toujours d'actualité. Pour les librairies qui souhaitent continuer de satisfaire leurs clients en leur proposant un dépôt vente dans un commerce ouvert, c'est les 12 travaux d'Hercule ! »



## Verbatim (extraits)

« J'étais aussi censée être sur plusieurs foires et salons fin mars mi-avril, bien évidemment annulés. Les grosses commandes en vue des dédicaces me sont donc restées sur les bras, et pas de retours possibles pendant l'isolement. Certains fournisseurs ont continué à présenter leurs LCR (Interforum, Makassar, Harmonia Mundi et d'autres), mes charges ont continué de tomber.

Mon livreur Geodis continue de prélever, impossible de joindre quelqu'un par mail pour comprendre pourquoi. Mes clients, après de gentils mots au début, se sont repliés sur les rayons livres Auchan, j'en ai croisé plusieurs avec des caddies pleins pendant le confinement, alors que moi je n'ai pu reprendre une activité de click & collect qu'à la seconde moitié d'avril. Pour éponger une partie de mes dettes j'ai lancé un système de bons cadeaux à utiliser à la reprise (ce qui est juste une fuite en avant). »

### Baisse moyenne de chiffre d'affaires pour 43 librairies répondantes :

- mars 2020 / mars 2019 : **51 %** (estimation des répondants), soit une perte de **611 848 €**
- avril 2020 / avril 2019 : **100 %** (estimation de l'Agence Livre & Lecture), soit une perte de **1 201 581 €**
- mai 2020 / mai 2019 : **40 %** (estimation de l'Agence Livre & Lecture), soit une perte de **576 759 €**

	Nombre de librairies	CA total	CA mars 2019 estimé (5 %)	CA avril 2019 estimé (5 %)	CA mai 2019 estimé (6 %)	Perte CA mars 2020 estimé	%	Perte CA avril 2020 estimé	%	Perte CA mai 2020 estimé	%
Librairies A	1	4 000 000 €	200 000 €	200 000 €	240 000 €	106 000 €	53 %	200 000 €	100 %	96 000 €	40 %
Librairies B	4	6 670 000 €	333 500 €	333 500 €	400 200 €	142 350 €	43 %	333 500 €	100 %	160 080 €	40 %
Librairies C	16	9 278 000 €	463 900 €	463 900 €	556 680 €	253 180 €	55 %	463 900 €	100 %	222 672 €	40 %
Librairies D	22	4 083 614 €	204 181 €	204 181 €	245 017 €	110 318 €	54 %	204 181 €	100 %	98 007 €	40 %
Ensemble	43	24 031 614 €	1 201 581 €	1 201 581 €	1 441 897 €	611 848 €	51 %	1 201 581 €	100 %	576 759 €	40 %

Évaluation de la perte de CA mars + avril + mai (projection pour 43 répondants) : **2 390 187 €**

Évaluation de la perte de CA mars + avril + mai (projection pour l'ensemble des librairies de la région) : **5 039 509 €**

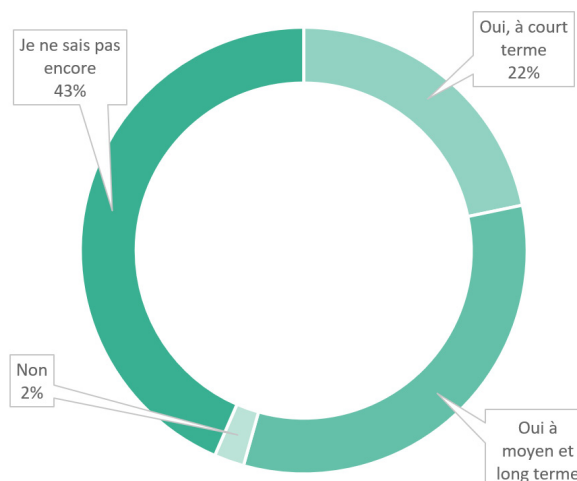
Cette perte de CA de mars à mai représente une baisse de chiffre d'affaires de **9,95 % sur 1 an**.

Avec beaucoup de prudence, nous pouvons estimer **la perte d'exploitation à couvrir** pour les 2 mois de fermeture à **2 % du CA total annuel** (en considérant que les charges sur 12 mois, hors frais de transport et de personnel, représentent 12 % du CA), soit environ :

- **480 000 € pour les 43 librairies** ayant répondu à l'enquête
- **1 000 000 € pour l'ensemble des librairies** de la région

## Cette situation met-elle en danger la pérennité de votre activité ?

	Nombre	%
Oui, à court terme	10	22 %
Oui, à moyen et long terme	15	33 %
Non	1	2 %
Je ne sais pas encore	20	43 %



**55 % des librairies** répondantes considèrent que la situation met en danger la pérennité de leur activité à plus ou moins long terme.

Ce taux monte à **65 % pour les librairies de catégorie D** qui sont les entreprises les plus fragiles structurellement.

## Combien de personnes seraient directement concernées par une possible perte d'emploi ?

**57 personnes** pourraient être directement concernées par une possible perte d'emploi, soit un peu plus d'1 tiers des effectifs, gérants non-salariés compris. Ce nombre peut sembler particulièrement important. Il traduit avant tout une très vive inquiétude face à l'avenir. Cette perte d'emploi ne concernerait pas uniquement le personnel salarié puisque 10 gérants s'estiment exposés à ce risque, traduisant la possible faillite de leur entreprise.

## Quelle offre alternative avez-vous pu ou souhaiteriez-vous proposer ?

Par choix ou par impossibilité de mettre en œuvre un service de livraison à domicile ou de Cliquez et Collecte avec retrait au seuil du magasin, la plupart des librairies ont cessé toute activité entre le 16 mars et fin avril début mai. La vente de livres numériques a constitué une alternative pour très peu d'entre elles. Par contre, cagnottes, commandes et bons d'achat à valoir à la réouverture des magasins ont été proposés par plusieurs librairies.

## Mobilisation des dispositifs en cours

### & Mesures souhaitées

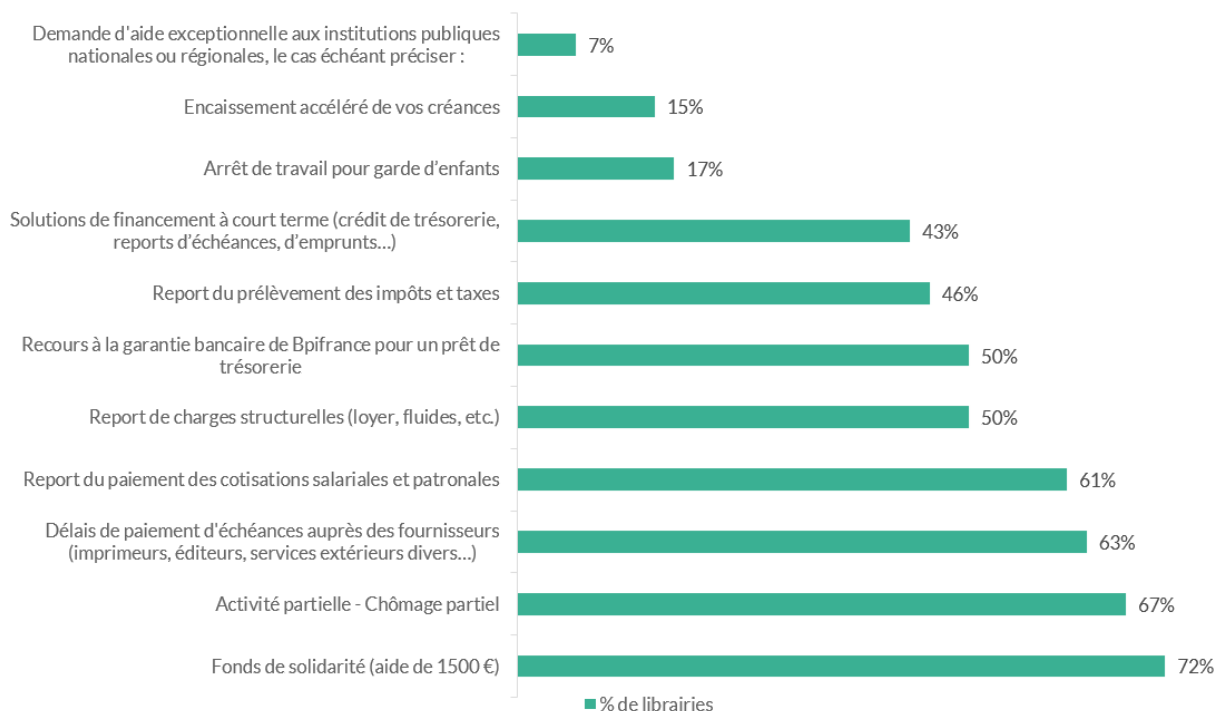
## Vous êtes-vous rapproché d'une structure ou institution pour une aide ou un accompagnement ?

**67 % des librairies** s'étaient rapprochées d'une structure ou d'une institution au moment de l'enquête. Ce taux monte à **74 % pour les librairies de catégorie D**.

Experts-comptables et banques sont les interlocuteurs les plus cités.

Sont également mentionnés le Centre national du livre, l'Association pour le développement de la librairie de création, le Syndicat de la Librairie Française, des groupements de libraires et l'Agence Livre & Lecture.

## Mobilisation des dispositifs en cours (pas d'information sur l'obtention à ce jour)



**33 des 41 librairies (80 %)** pouvant prétendre au Fonds de solidarité national l'ont sollicité au moment de l'enquête.

## Quelle(s) mesure(s) non listée(s) ici ou non proposée(s) par les pouvoirs publics serai(en)t utile(s) à votre activité ?

- *Suppression de la remise de 5 % sur la vente au comptant, autorisée par la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre.*
- *Annulation des loyers sur la période de fermeture et renégociation à la baisse de ces loyers pour la suite, car si le nombre de client au m<sup>2</sup> est limité dans le magasin, il y aura une baisse mécanique du potentiel commercial de la surface de vente.*
- *Prise en charge, au moins partiellement, de la perte d'exploitation / Une subvention qui compenserait la perte d'exploitation.*
- *Suppression des cotisations du RSI.*
- *Annulation de l'URSSAF et de la TVA sur la période concernée.*
- *Assistance pour négocier avec les assurances.*
- *La fourniture ou le subventionnement du matériel nécessaire à la réouverture (masques / gel).*
- *Des aides financières à toutes les librairies indépendantes sans critères quantitatifs (CA, taille du fonds, nombre de salariés etc.).*
- *Une campagne de soutien aux librairies indépendantes au niveau national.*
- *Dès le déconfinement, motiver les auteurs de notre pays au sauvetage des librairies indépendantes par une présence massive dans l'ensemble de nos points de vente, avec une communication forte au niveau national.*

# RECOMMANDATIONS OU SUGGESTIONS

- Réflexion et dialogue partagés entre le CNL, la DRAC et la Région pour une mise en œuvre de dispositifs coordonnés et adaptés.
- Appui à l'instauration d'une exonération de CET par les collectivités territoriales.
- Appui à une réflexion sur la suppression des rabais aux particuliers (5 %) et aux collectivités (9 %).

## PLAN DE RELANCE : LES PROPOSITIONS DU SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE (SLF) POUR LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES

### La nécessité de mesures d'urgence et structurelles

L'exposition des librairies à cette crise tient à la cessation quasi complète de leur activité durant près de deux mois, à une reprise qui ne manquera pas d'être laborieuse, mais également à leur vulnérabilité structurelle. Aux yeux du SLF, une réponse adaptée à la crise actuelle doit concilier des mesures d'urgence compensant les pertes, sous forme d'effacement de charges ou de subventions, et des mesures structurelles permettant à moyen terme aux librairies d'améliorer leurs marges et de reconstituer leurs trésoreries.

#### >> Mesures d'urgence

- **Création d'un fonds de soutien de 20 à 26 millions d'euros**, dans un premier temps, pour compenser les charges fixes des librairies pour les deux mois de fermeture. Ce fonds devra être réévalué à l'automne 2020 selon le niveau d'activité des quatre mois suivant la reprise. La mobilisation massive de l'État aux côtés des régions, de l'IFCIC et de l'ADELIC est nécessaire.
- **Effacement des charges** (loyer, fiscalité...) durant la période de fermeture (conduisant à réévaluer le montant global du fonds de soutien).
- **Maintien du dispositif d'activité partielle** sur l'ensemble de l'année 2020 afin de pouvoir adapter les charges de personnel à l'activité.
- **Mise en place d'un dispositif de prêt à taux zéro ou proche de zéro pour les librairies n'ayant pas obtenu un accord de leur banque pour un PGE** : les librairies doivent pouvoir accéder aux prêts directs auprès de la BPI garantis à 100% par l'État.

#### >> Mesures structurelles : priorité à l'amélioration des marges

- **Une suppression du rabais aux collectivités (9 %)**. Cette mesure permettrait à une proportion très majoritaire des librairies de gagner de 1 à 2 % de marge, soit l'équivalent de leur résultat. La crise actuelle doit être l'occasion de négocier cette mesure avec les collectivités locales, très sensibilisées sur la situation des librairies sur leurs territoires. Un abondement de la DGD ou une substitution de l'État pour l'exonération de CET (cf. infra) permettrait aux collectivités d'amortir le faible renchérissement du coût d'acquisition sans baisse de leurs achats.



- Cette mesure s'articule avec une réflexion sur la suppression du rabais de 5 % aux particuliers, et sur son absence dans le secteur scolaire, qui obèrent dans les mêmes proportions les marges des librairies et brouillent la perception du prix unique dans le public.
- **Introduction, dans la loi de 1981 relative au prix du livre, du principe d'une remise minimale.** L'obligation de faire primer des critères qualitatifs lors de la fixation de la remise commerciale attribuée par l'éditeur au libraire est en effet loin d'être pleinement respectée entraînant, pour les librairies de petite taille, des niveaux de remise autour de 30 % alors qu'il est établi que la viabilité des librairies n'est pas assurée en-deçà de 36 %. Si plusieurs éditeurs appliquent déjà une remise minimum de 35 à 37 %, les négociations avec d'autres groupes sont bloquées.
- **Un tarif postal spécifique à l'envoi de livres afin de rendre les sites de libraires compétitifs :** la loi du 8 juillet 2014 avait pour objectif de rétablir une concurrence équitable entre les grandes plates-formes internet et les sites des détaillants physiques. Cet objectif est aujourd'hui loin d'être atteint du fait de l'écart entre le niveau de facturation des frais de port par les grandes plates-formes (1 centime d'euro) et les frais de livraison dont doivent s'acquitter les libraires en dehors de tout tarif spécifique (de 4,5 à 6,5 euros minimum pour des envois en tarifs lettre suivie ou colissimo).
- **Extension de l'exonération de CET à l'ensemble des librairies :** une majorité de librairies ne bénéficie pas de l'exonération de CET. La généralisation de cette exonération, compensée par l'État, serait un argument pour inciter les collectivités à accepter le principe d'un achat des livres sans rabais pour les bibliothèques.

>> Enfin, plus globalement, le SLF est convaincu que cette crise met encore davantage en lumière les dysfonctionnements structurels de l'économie du livre. C'est pourquoi il demande l'organisation, à l'automne, d'**États généraux** afin de tirer les leçons de cette crise et de discuter des moyens à mettre en œuvre pour améliorer les équilibres et l'encadrement de la filière au service de la création, de la diffusion et de la lecture.



### Témoignages (extraits)

« En activité depuis 4 ans, je vis cette crise comme l'anéantissement de tous les efforts consentis depuis lors pour développer ma librairie. Ma société clôt son bilan au 31 mars, le CA était sur une progression importante jusqu'à la fermeture, ma meilleure année, venant récompenser toute l'énergie déployée depuis 4 ans pour faire exister une librairie indépendante dans une petite ville. À l'arrêt depuis le 15 mars, mon exercice 2019-2020 sera finalement en baisse par rapport à l'année précédente. Il y aura certes, je l'espère, des dispositifs de soutien à la reprise d'activité, mais quel soutien possible moralement ? Aucun. Et à court terme, dans quelles conditions allons-nous être invités à rouvrir en mai ? Je travaille seule dans mon magasin. Rouvrir alors que l'on sait que les conditions sanitaires ne seront pas réunies pour exercer pleinement son métier de libraire dans son magasin, c'est un risque qui peut m'exposer et me mettre en danger : si je tombe malade, mon commerce sera à nouveau fermé. Prêt bancaire : j'ai un emprunt qui court jusqu'en 2023, que j'avais contracté pour financer la reprise de cette librairie. Emprunter aujourd'hui pour retrouver de la trésorerie, avoir à rembourser ce nouvel emprunt sans que cela n'apporte aucune valorisation à mon entreprise, quel découragement ! »



## Témoignages (extraits)

« Installé depuis 15 ans, j'avais un certain «matelas financier» (en prévision de travaux dans le magasin), qui sera entièrement mobilisé pour combler «le trou de chiffre d'affaires», perdu pendant les 2 mois de fermeture. Je redémarrerai donc comme un débutant, après la crise. Mais, sans subvention, pourrai-je pérenniser le poste de ma salariée dans cette nouvelle "première année d'exercice" ? »

« Des problèmes de trésorerie risquent de se poser à un moment donné et je ne sais pas quand. Je suis maintenant seule et je n'ai pas le temps de monter de gros dossiers administratifs pour demander des aides car j'essaie de maintenir un minimum d'activité, ce qui m'occupe à plein temps. Je ne sais pas de quoi sera fait l'avenir et je ne pense pas que la reprise va être immédiate au sens où nous dépendons aussi d'une clientèle touristique qui ne sera pas là en 2020.

Nous allons avoir une grosse charge de travail à la reprise mais il faudra le faire avec le moins de personnes possibles. Je ne me paye pas depuis février et ça ne sera pas tenable longtemps, mon mari étant également indépendant + enfants à charge dont 2 étudiants.

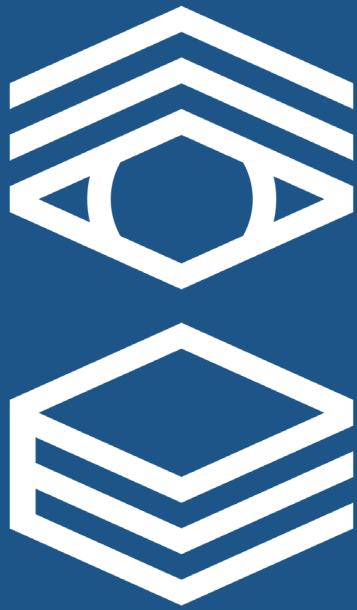
J'hésite à demander le prêt garanti par l'État car pour l'instant je n'en ai pas besoin (mais ça peut venir plus tard, voire dans plusieurs mois) et il faut le rembourser selon des conditions incertaines. En même temps, ça peut se surmonter peut-être car j'ai toujours fait preuve d'une gestion prudente mais j'ai du mal à me projeter. J'ai le sentiment que tout repose sur moi... »

« La librairie vient d'être reprise. Elle était dans une situation de grande fragilité financière. Le gérant ne s'est pas rémunéré depuis un an et demi. Cela a permis une reprise qui est aujourd'hui directement menacée. »

« Je ne sais pas si je peux emprunter encore car il faut rembourser. Si je dois avoir un dépannage en trésorerie, j'aimerais mieux passer par un circuit professionnel, plutôt que par l'emprunt d'État. »

« Nous aimerions un message fort de l'État pour amortir nos besoins en trésorerie sous forme de subvention : car bénéficier d'un prêt garanti par l'État est une aide précieuse, mais c'est de l'argent à rembourser dans un an et qui va profondément grever notre trésorerie. »

« Les aides proposées par les Régions s'adressent aux entreprises en extrême difficulté. Il est normal de les sauver. Mais les autres en arriveront au même point si elles ne sont pas aidées maintenant, alors qu'elles ont tout mis en œuvre en amont pour avoir une situation saine. Celles-ci n'ont pour l'instant quasiment que le droit de s'endetter pour survivre... ce qu'elles font, mais cela suffira-t-il à moyen terme ? »



# ENQUÊTE D'IMPACT COVID-19



**MAI  
2020**



sur la filière  
du livre  
en Bourgogne-  
Franche-Comté

Synthèse rédigée par l'Agence Livre & Lecture  
Bourgogne-Franche-Comté



Agence Livre & Lecture  
Bourgogne-Franche-Comté

[accueil@livre-bourgognefranche.comte.fr](mailto:accueil@livre-bourgognefranche.comte.fr)  
[www.livre-bourgognefranche.comte.fr](http://www.livre-bourgognefranche.comte.fr)